

1516 - 2016
500^e anniversaire de la
**Paix perpétuelle entre
la France et la Suisse**

Colloque
au Palais du Luxembourg
Paris, 27 septembre 2016



Le livret
du colloque

LE TRAITÉ DE FRIBOURG conclu entre François I^{er} et les XIII Cantons suisses, portant les sceaux des cantons et de leurs alliés. (détail)
Exemplaire en latin conservé aux Archives nationales, Paris

The image shows a detailed view of the top portion of a historical document. The text is written in a dense, formal Gothic script. Several large, bold initials are visible, including 'D' and 'E'. The document is bound with a decorative border at the top, featuring a repeating pattern of stylized floral or geometric motifs. The paper appears aged and slightly yellowed.



Le Traité de Fribourg conclu entre François I^{er} et les XIII Cantons suisses, portant les sceaux des cantons et de leurs alliés. (détail)
Exemplaire en latin conservé aux Archives nationales, Paris

1516 - 2016

Cinq siècles d'histoire commune

qui ont profondément marqué
les relations franco-suisses

Alain Berset,
Conseiller fédéral
Ministre de la culture



Sans remonter jusqu'à la Guerre des Gaules et aux Helvètes du temps d'Astérix, l'histoire des relations, très étroites, entre la Suisse et la France est plus que millénaire. L'événement qui est célébré cette année, le 500^e anniversaire du Traité de Fribourg – plus connu sous le nom de « Paix perpétuelle » – marque un tournant décisif dans les échanges entre les deux pays.

Après deux siècles de victoires sur les champs de bataille du cœur de l'Europe, les soldats suisses subissent une rude défaite à Marignan en 1515, face aux troupes du jeune roi de France François 1^{er}. Celui-ci, déjà fin stratège, plutôt que de les anéantir choisit d'en faire des alliés qui se révéleront fort utiles par la suite. C'est ainsi que fut conclu le Traité de la Paix perpétuelle, signé à Fribourg en 1516.

Fondées sur cette Paix perpétuelle et le grand traité d'Alliance défensive de 1521, les relations entre la Suisse et la France seront ininterrompues pendant trois siècles, jusqu'à la Révolution. L'Acte de Médiation, dont le Bicentenaire a été célébré dans ces mêmes lieux, au Sénat en 2003, a jeté pour sa part les bases de l'État fédéral suisse et a créé les fondements des réformes qui mèneront à la Constitution libérale de 1848.

Afin de marquer d'une pierre blanche ces cinq riches siècles d'histoire commune, nous avons décidé d'organiser ce colloque au Palais du Luxembourg, auquel le Président du Sénat Gérard Larcher a bien voulu accorder son Haut Patronage. Onze historiens vont ainsi, chacun à leur manière et dans leur spécialité, porter un éclairage original sur les chapitres importants de ce demi-millénaire.

En l'honneur des liens culturels entre nos deux pays, j'espère que ce colloque nous ouvre des perspectives pour l'avenir et lui souhaite d'ores et déjà plein succès.

A handwritten signature in black ink that reads "A Berset". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized.

1516 - 2016

500^e anniversaire de la

Paix perpétuelle entre la France et la Suisse

Présentation des intervenants et des thématiques

Cette brochure a pour objectif de présenter les professeurs et les historiens qui ont été conviés à s'exprimer dans le cadre du colloque organisé par l'Ambassade de Suisse à l'occasion du 500^e anniversaire du Traité de la Paix perpétuelle, signé à Fribourg le 29 novembre 1516. Les conférenciers suisses et français ont été sélectionnés par un comité scientifique composé du professeur Thomas Maissen, directeur de l'Institut historique allemand de Paris, et de Lucien Bély, professeur d'histoire moderne à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV).

Le comité scientifique a établi cette liste de onze éminents historiens des universités suisses et françaises dans le but d'apporter des éclairages nouveaux sur cinq siècles d'histoire commune à nos deux pays. Leurs contributions, brièvement présentées dans ce fascicule, contribueront à mieux faire connaître les riches et intenses relations franco-suisse au fil des siècles.

A l'issue du colloque, les actes seront rassemblés et publiés pour être mis à la disposition du public.

Le colloque bénéficie du soutien des Groupes d'amitiés franco-suisse du Sénat et de l'Assemblée Nationale. Il précède de deux mois les importantes festivités qui marqueront ce 500^e anniversaire à Fribourg, le 29 novembre 2016.

Pourquoi un colloque ? Encore et toujours : la Suisse et l'Europe

Bernardino Regazzoni
Ambassadeur de Suisse
en France



Le 29 novembre 1516, le roi de France, François I^{er}, et les XIII Cantons suisses concluent une Paix perpétuelle, signée à Fribourg. Les guerres d'Italie sont alors terminées pour les Confédérés, qui acquièrent de nouveaux territoires et, en dépit de la défaite de Marignan, renforcent leur réputation militaire. Mais ces guerres ont aussi mis en évidence les profondes divisions et rivalités entre cantons. On a craint à plusieurs reprises que les Suisses s'entretuent sur les champs de bataille de Lombardie.

Le chemin vers la paix de 1516 est long et laborieux. Les cantons occidentaux, parmi lesquels Fribourg, jouent un rôle important dans le succès final des négociations. Cet accord, qui doit être davantage considéré comme un « traité de paix et d'amitié » plutôt qu'une véritable « alliance », constitue un moment clé de l'histoire des relations des Suisses entre eux d'une part, avec la France et avec les puissances européennes d'autre part.

Ce traité entre les deux pays a permis l'émancipation, puis la pérennité de l'existence de la Confédération helvétique face au Saint Empire romain germanique et à la Maison d'Autriche. Le rappel des liens qui ont durablement uni la Suisse à la France illustre le fait incontournable que notre pays ne peut subsister sans relations étroites avec ses grands voisins.

Conséquence directe de la bataille de Marignan, la Paix perpétuelle avec la France constitue un épisode souvent méconnu de l'histoire. Elle a pourtant exercé une influence considérable sur le développement de la Suisse au centre du continent européen. Elle a scellé nos relations avec les grandes puissances de l'époque. Non seulement pour des raisons militaires et stratégiques, mais également politiques et économiques.

Encore et toujours, la relation avec l'Europe et ses voisins est une des clés fondamentales de la prospérité de la Suisse.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Regazzoni'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Le contrôle de la mobilité sous la République helvétique :

le soutien actif de la France contre les ennemis de la République

Dr. Silvia Arlettaz

**Professeur titulaire,
MER, histoire moderne
générale et suisse
Université Miséricorde
Fribourg**



Silvia Arlettaz, professeur titulaire, MER, en histoire moderne à l'Université de Fribourg (Suisse).

Thèmes centraux de recherche : immigration, citoyenneté, naturalisation, identité nationale, presse, République helvétique, histoire du Valais.

Licence ès Lettres à l'Université de Neuchâtel. Collaboration au Centre d'études franco-suisse, Université de Neuchâtel : avec Philippe Gern, "Les relations franco-suisse au XIXe siècle. La confrontation de deux politiques économiques. (1992)", mandat aux Archives fédérales suisses: "La Constitution fédérale en chantier. Commentaires et inventaire des sources de l'histoire de la Constitution fédérale 1848-1998 (1998)". Thèse en 2002, directeurs Mario Turchetti, Gérard Noiriel: "Citoyens et étrangers sous la République helvétique 1798-1803 (2005)". Nombreuses publications avec Gérald Arlettaz "Les étrangers en Suisse. L'immigration et le développement de la formation nationale 1848-1933" (2010 2e éd.). Plus d'informations CV et publications sur le site: <https://lettres.unifr.ch>

Dans la longue tradition des relations entre la France et la Suisse, l'influence de la France a été très sensible sous la République helvétique (1798-1803). La Constitution du 12 avril 1798, inspirée du modèle français de l'An III, fait de l'Ancienne Confédération fédéraliste une République unitaire.

La France se porte garante de son application et se donne mission d'asseoir les principes républicains. L'intérêt de la France est d'assurer à ses ressortissants la plus grande intégration en Helvétie et de faire du nouveau régime, sous son contrôle, un allié sûr contre ses ennemis. A cet effet, la France est déterminée à se doter des moyens nécessaires d'intervention. Dans un contexte intérieur et extérieur très troublé, la politique sécuritaire est un défi majeur pour le nouveau régime. C'est également une priorité pour les intérêts de la France qui entend notamment contrôler la politique d'asile, ainsi que la propagation des idées séditionnelles. La terre de liberté doit être réservée aux seuls nationaux et étrangers idéologiquement conformes.

La France s'affirme comme la « grande nation, qui protégera la Patrie helvétique contre les projets liberticides des ennemis tant intérieurs qu'extérieurs ». La France veut des rapports de confiance entre les deux nations, basés sur l'identité des principes et des lois. Au prix de son ingérence pour pallier les éventuelles carences du gouvernement helvétique.

La France ne fait pas confiance aux autorités helvétiques, jugées trop libérales et laxistes en matière de tolérance. Alors que le Directoire helvétique entreprend de mettre sur pied une police politique, les autorités françaises font pression, exigent des mesures promptes et secrètes pour arrêter les personnes dont les papiers ne sont pas en règle.

Puis, sans attendre ni consulter le Directoire, le commissaire français Rapinat décide de prendre en main la police des personnes. Il impose l'obligation du passeport et du visa pour identifier, contrôler et surveiller l'ensemble des voyageurs, helvétiques et étrangers. Cette ingérence suscite de nombreuses protestations sur sa forme, mais non sur le fond, les objectifs français rejoignant les préoccupations du Directoire. Comme le souligne le directeur de La Harpe, le premier des devoirs du Directoire est de s'occuper exclusivement des moyens d'affermir la révolution. Le pays a besoin de mesures vigoureuses, or il se heurte à la lenteur et à la maladresse du Corps législatif. La France apportera un soutien « actif ».

Le propos sera d'esquisser les grandes lignes des choix conjugués de la France et des autorités helvétiques pour lutter contre une mobilité jugée dangereuse et surveiller les ennemis de la République.

Le regard des diplomates français sur la Suisse au temps de Louis XIV

Prof. Lucien Bély

**Professeur
d'histoire moderne,
Université Paris-Sorbonne
(Paris IV)**



Lucien Bély, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et docteur ès lettres, est depuis 1997 professeur d'histoire moderne à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV).

Il est aussi Président de l'Association des historiens modernistes des universités françaises.

Il a consacré de nombreux ouvrages à l'histoire des relations internationales et de la diplomatie, dont "Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV" (Fayard, 1990), "Les Relations internationales en Europe XVIIe-XVIIIe siècles" (PUF, 1992), "La Société des princes" (Fayard, 1999), "L'Art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle" (PUF, 2007). Il a dirigé le Dictionnaire de l'Ancien Régime (PUF, 1996) et le Dictionnaire Louis XIV (Robert Laffont, 2015).

Il a organisé plusieurs colloques internationaux sur les grandes paix européennes, dont les actes sont publiés.

Le règne de Louis XIV correspond à une politique extérieure belliqueuse qui s'accompagne de conquêtes et d'agressions spectaculaires. La Suisse subit les contrecoups de cet engrenage de conflits en Europe. En même temps, protégée par les accords antérieurs, elle est ménagée par son puissant voisin. La diplomatie française n'en reste pas moins très présente, d'abord parce que le recrutement de soldats demeure une dimension essentielle des relations franco-suisse.

En étudiant les rapports et les correspondances de quelques envoyés ou ambassadeurs français, je cherche à considérer comment le gouvernement français considère les cantons et leurs alliés. La Suisse apparaît comme un espace où il est possible de rassembler des informations venues de toute l'Europe. Elle permet également de mener d'utiles campagnes de propagande, ainsi pendant la guerre de Succession d'Espagne.

Elle s'inscrit aussi au cœur de réseaux et de circuits financiers dont la France a bien besoin. La monarchie française doit financer de grandes forces militaires. Nous nous demanderons comment sa diplomatie suit les efforts de ses banquiers, en particulier de Samuel Bernard.

Les diplomates enregistrent aussi les réactions que provoquent dans le monde protestant la persécution à l'égard des protestants et la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, ainsi que les mesures prises contre les Vaudois. Ils doivent surveiller la fuite des Réformés français et tenter de l'endiguer. En même temps, la question religieuse émeut facilement les cantons protestants et peut générer des tensions entre les deux pays.

La Suisse voit donc passer des personnalités françaises importantes comme Simon de La Loubère, qui sera plus tard envoyé au Siam, D'Iberville, plus tard négociateur en Angleterre, et Amelot, dont l'ambassade en Espagne sera essentielle au début du XVIII^e siècle. Je m'interrogerai donc sur les missions en Suisse comme apprentissage de la diplomatie, comme école diplomatique.

Le regard des diplomates français est également intéressant à étudier dans la mesure où les cantons maintiennent une démocratie vivante qui ne peut que paraître étonnante pour les représentants d'un monarque absolu qui renforce son pouvoir au fil des décennies. Dans la confrontation entre le système monarchique et le système républicain, le témoignage d'agents français permet de mieux situer la vision des contemporains sur les méthodes pour gouverner les hommes.

Le rôle des Suisses pendant les guerres de la Fronde

Prof. Yves-Marie Bercé

Professeur
Université Paris-Sorbonne
(Paris IV)



Membre de l'Institut

Conservateur aux Archives nationales de 1963 à 1975.

Il a soutenu en 1972 une thèse de doctorat sur les soulèvements populaires dans le sud-ouest de la France au XVIIe siècle.

Professeur à l'Université de Limoges de 1975 à 1979.

Professeur à l'Université de Reims de 1979 à 1989. Professeur à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) depuis 1989.

Directeur de l'École nationale des chartes à Paris de 1992 à 2001.

En 1998, l'ensemble de son œuvre a été distingué par le prix Madeleine Laurain-Portemer de l'Académie des sciences morales et politiques. Président de la Société d'études du XVIIe siècle à Paris de 2002 à 2009.

La guerre de la Fronde a été gagnée à Berne.

Le service étranger était une ressource essentielle pour les Cantons suisses, alors qu'en même temps le recrutement de soldats suisses était un enjeu majeur pour la capacité militaire de la France ; les deux Etats avaient ainsi des intérêts indissociables. Les troupes suisses étaient des corps d'élite affectés notamment à la garde des souverains. Au cours des guerres civiles ou extérieures où s'engageaient les armées françaises de François I^{er} à Louis XIII, elles ont tenu une place primordiale. Ce rôle ne se démentait pas pendant les années de la Fronde, très grave crise politique qui mit en jeu les institutions de la monarchie française de 1648 à 1653.

Les politiques bellicistes de Richelieu puis de Mazarin, avaient en vingt ans ruiné le royaume et porté à la révolte une grande partie de l'opinion, dans toutes les strates de la société, dans la capitale et dans toutes les provinces. Le pouvoir n'ayant pas les moyens de ses entreprises guerrières, les soldes des troupes suisses présentaient des arriérés d'une dizaine d'années. Leur fidélité au service n'était assurée que par des gratifications ponctuelles et par le prestige de la couronne de France.

En octobre 1649, les officiers suisses désespérés envoyèrent à Berne un émissaire appelant les avoyers des Cantons à leur secours. Sur leur demande, le 7 mars 1650, une ambassade extraordinaire des Cantons fut reçue au Louvre. Faute d'obtenir satisfaction, le 27 mai 1650, elle donna l'ordre à la garnison du Palais Royal d'abandonner son service. Le cardinal Mazarin, affolé, ne se tira d'affaire qu'en faisant venir en urgence de Saint-Denis des soldats des Grisons, indépendants des Cantons.

A l'été 1651, alors que Mazarin s'était réfugié à l'étranger et que les paiements n'avaient pas repris, la Diète de Berne annonça son projet de réserver ses alliances à l'Espagne.

Au printemps 1652, la menace de la Diète porta sur le ralliement des troupes suisses à la cause frondeuse et aux régiments du prince de Condé qui combattaient le parti de la cour. L'argument n'était pas vain ; des agents frondeurs efficaces agissaient en Suisse.

Malgré ces vicissitudes, la plupart des régiments suisses restèrent aux ordres du parti de la cour. On peut trouver à cette attitude plusieurs motifs. D'abord Mazarin avait mis en gage en Suisse une part des bijoux de la couronne. Ensuite, l'habileté de l'ambassadeur à Soleure La Barde convainquit les avoyers de faire confiance au pouvoir central plutôt qu'à une sécession politique. Enfin, les difficultés internes des cantons obligeaient les responsables à rechercher le soutien officiel de la France, dont dépendaient leur fourniture de sel et leur irrigation en monnaies d'or et d'argent. En effet, les révoltes des paysans des hautes vallées de Lucerne et de Berne en 1654 résultaient précisément de l'inflation et du décri des pièces de cuivre. L'ambassadeur français s'employait spectaculairement à résoudre ces problèmes par le soutien des grandes familles clientes de la France et par ses médiations dans les insurrections paysannes, ainsi que dans les conflits armés pluriséculaires entre Schwytz et Zurich.

Il n'est pas impossible de répéter une formule fameuse et de suggérer que la guerre de la Fronde a été gagnée en Suisse.

Une République au temps des monarchies : Genève XVI^e-XVIII^e siècles

Prof. Fabrice Brandli

Chargé de cours
au département
d'histoire générale
Université de Genève



Fabrice Brandli a été assistant puis maître-assistant au département d'histoire générale de l'Université de Genève et chercheur boursier à l'Institut d'histoire de la Révolution française.

Actuellement chargé de cours, ses travaux portent sur les relations diplomatiques au XVIII^e siècle, notamment entre la France et Genève ("Le nain et le géant. La République de Genève et la France au XVIII^e siècle, cultures politiques et diplomatie", Rennes, PUR, 2012), la médecine légale et la coopération judiciaire à l'époque moderne.

Secrétaire général de la Société Jean-Jacques Rousseau, Fabrice Brandli est également membre de l'équipe de recherche Damoclès et collaborateur scientifique du programme de recherche Herméneutique des Lumières de l'Université de Genève.

Rome protestante, cité de Calvin, ville du Refuge, république prospère, lieu de paix, microsociété de prédestinés volontiers comparée à la ruche et ses membres aux abeilles ou aux bourdons, puis laboratoire miniature du réformisme et de la tolérance, convergence entre l'éthique protestante et le capitalisme, austérité morale, sens bourgeois des affaires : entre le temps de la Réforme et celui des révolutions, les représentations les plus courantes de la République de Genève n'hésitent pas à emprunter certains motifs de l'insularité utopique pour rendre compte de la complexité d'un modèle politique, culturel, économique et confessionnel qui se distingue au cœur de l'Europe des monarchies. Patrie de Rousseau et asile de Voltaire, archaïsme politique et objet spéculatif de la pensée critique, Genève occupe dans l'imaginaire de la modernité une place disproportionnée par rapport à sa petitesse (30'000 habitants sur 9'000 hectares vers 1770).

Qu'elle fasse fonction de repoussoir ou au contraire d'idéal, elle n'a pourtant rien de commun avec le programme d'une société utopique dont la vertu et l'intégrité dépendraient de la rareté des contacts avec l'étranger. Bénéficiaire indirecte de la Paix perpétuelle de 1516 en vertu de son alliance avec les cantons protestants du Corps helvétique, soustraite dès le début du XVII^e siècle aux ravages de la guerre, la Cité-État multiplie au contraire les relations extérieures sous la forme d'un bilatéralisme multiple qui joue habilement de l'équilibre entre les principales puissances européennes au gré de la diplomatie officielle, des liens familiaux et des réseaux de la banque protestante. Actrice subalterne mais non moins légitime de l'ordre international, la « parvulissime » (Voltaire) République de Genève assure son indépendance à la croisée des intérêts des États protestants, du Corps helvétique et, bien entendu, de la France dont elle a été trop souvent, et à tort, considérée comme un simple protectorat.

En marge des États suisses, parmi lesquels les cantons catholiques qui refusent avec obstination son « cantonnement » dans la Confédération au nom de l'équilibre confessionnel, Genève est néanmoins un allié privilégié du Corps helvétique. Parce qu'il s'agit d'un verrou fortifié sur la route qui relie les Alpes à la France, les Suisses sont garants de la sécurité de la république au titre des combourgeoisies conclues au XVI^e siècle, comme en témoigne le recours à leurs troupes lors de l'invasion française de la Savoie, en septembre 1792. En retour, Genève jouit par extension des privilèges et exemptions découlant de la paix de 1516 et des alliances franco-suisses successives. Parallèlement, la République tisse des liens étroits avec l'Europe protestante à la faveur des relations d'affaires, de la diplomatie, des stratégies matrimoniales unissant les familles de l'oligarchie genevoise avec la noblesse anglaise ou allemande, sans oublier le rayonnement de l'Académie qui attire en ville les rejetons des familles princières. Autant de limites opposées aux prétentions parfois hégémoniques de la France à l'égard de son petit voisin tantôt utile, tantôt encombrant, si fragile apparemment, mais assez bien intégré dans l'ordre européen pour que l'annexion de la République de Genève ne soit possible qu'après les victoires italiennes de Bonaparte, dans la foulée de l'effondrement de l'ancien régime helvétique tout entier.

Depuis 1516 jusqu'à l'annexion de 1798, ce sont en fine les problèmes essentiels de la modernité qui s'expriment à travers l'histoire de la République de Genève et de ses liens avec l'Europe : les rapports entre politique et religion, la paix et la neutralité comme ressources diplomatiques du faible, le républicanisme classique confronté au modèle monarchique puis aux aspirations libérales des Lumières.

De la République à la Concorde

Itinéraires de la paix religieuse au XVI^e siècle

Prof. Olivier Christin

**Professeur ordinaire en
histoire moderne et directeur
de l'Institut d'histoire
Université de Neuchâtel**



Thèse : « Iconoclasme et culte des images en France au XVI^e siècle », sous la direction du professeur Marc Venard, Université de Paris-X, Nanterre (1989).

Habilitation : "La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle", sous la direction du professeur Étienne François, Université de Paris-I (1995).

Membre de l'Institut universitaire de France (1999-2004).

Maître de conférences à l'Université de Nancy (1990-1992).

Ancien directeur adjoint de la Mission historique de Göttingen (1992-1996).

Maître de conférences à l'Université de Lyon-II (1996-1997).

Professeur et président (2008-2009) de l'Université de Lyon II (1997-2009).

Directeur d'études à l'EPHE (depuis 2003).

Professeur ordinaire en histoire moderne à l'Université de Neuchâtel depuis janvier 2010.

La littérature politique et religieuse du temps des guerres de religion ménage en France une place importante à la description de l'ancienne Confédération et des territoires qui lui sont liés à un titre ou un autre, comme Genève ou la Principauté de Neuchâtel. Elle accorde notamment une attention particulière à la double singularité qui rend la Confédération étrangère au principe que certains partisans de la monarchie catholique tentent d'imposer comme maxime nécessaire au Royaume et à son bon gouvernement -un Roi, une Loi, une Foi- comme à celui qui va servir au règlement de la question religieuse dans l'Empire -*cujus regio, ejus religio*.

Non seulement l'ancienne Confédération se présente aux observateurs comme « une République divisée en plusieurs » pour reprendre les mots de Pierre d'Avity, comme un système complexe d'alliances entre territoires plus ou moins souverains, mais elle est également marquée par la division religieuse, la fragmentation confessionnelle et, pour les catholiques les plus virulents, par la prolifération des fausses Églises et des sectes. François de Belleforest voit ainsi dans l'Ecolampade et Zwingli, « deux séditieux prédicants et flambeaux pernicieux » qui sont à l'origine du fait qu'en Suisse les « matières religieuses furent premièrement traitées par les profanes, les Sénats et les communautés civiles », en un mot

par les gouvernements des Républiques. Lors d'un dîner à Bâle presque contemporain du texte de Belleforest, Montaigne s'amuse pour sa part de voir que ses convives sont « mal d'accord de leur religion (...), les uns se disant zwingliens, les autres calvinistes et les autres martinistes ». La Confédération est donc sans roi mais avec plusieurs lois et plusieurs fois. D'un ordre à l'autre, des affaires du gouvernement de la Cité terrestre à celles de la Cité céleste, nombre de pamphlétaires tentent du coup d'établir une forme de causalité, en affirmant par exemple que l'absence de pouvoir central aurait dans la Confédération favorisé la fracture.

D'autres auteurs des XVI^e-XVII^e siècles, pourtant, vont préférer chercher dans le cours singulier de l'histoire de la Confédération et dans les rapports complexes qu'y entretiennent forme du gouvernement et choix religieux les raisons de la coexistence pacifique précoce des confessions fondée en 1531 avec la paix de Kappel et qui contraste fortement avec les troubles français. Ils vont parcourir le chemin qui conduit de la République à la Concorde, ébaucher dans ce détour une analyse politique originale et faire d'une certaine manière de la Confédération un modèle.

C'est ce détour que l'on tentera de refaire.

L'Ambassade du Roi à Soleure et la Confédération des XIII Cantons

XVI^e – XVIII^e siècles :
outil modérateur ou instrument de domination ?

Alexandre Dafflon

**Archiviste paléographe,
directeur des Archives de
l'État de Fribourg**



Né à Fribourg, ancien élève de l'École nationale des chartes, Alexandre Dafflon a travaillé plusieurs années dans le domaine de l'histoire et des archives financières à Paris.

Il est depuis 2008 directeur des Archives de l'État de Fribourg. Depuis 2004, il a enseigné régulièrement aux Universités de Neuchâtel et Fribourg.

Auteur d'une thèse de l'École des chartes consacrée à l'Ambassade de France en Suisse au début du XVIII^e siècle, il continue à s'intéresser à l'histoire des relations internationales. En 2014, il a publié à Soleure une petite histoire de l'Ambassade du Roi près les cantons suisses (XVI^e – XVIII^e siècles). En 2015, il a édité, en collaboration, des journaux personnels tenus par deux Suisses au Congrès de Vienne.

Il co-organise le colloque-frère du 30 novembre 2016 à Fribourg, consacré également à la Paix perpétuelle de 1516.

Au début du XVIII^e siècle, l'homme de lettres et diplomate Jean de La Chapelle, de passage à Soleure, qualifie l'Ambassade du Roi de « quatorzième canton » confédéré et de « petite république » à part entière. Singulière façon de décrire la représentation du Roi Très-Christien auprès d'un conglomérat de petites républiques souveraines, dénuées de politique extérieure commune et divisées en divers fronts intérieurs, comme si les mœurs helvétiques avaient contaminé la maison des ambassadeurs de Louis XIV, monarque pourtant imbu de la supériorité des institutions de la monarchie française.

En dépit des développements récents et novateurs de l'histoire diplomatique, l'Ambassade de Soleure n'a guère plus intéressé la recherche historique depuis de longues décennies. A la grande entreprise inachevée – mais très positiviste et désormais datée – d'Edouard Rott, consacrée à l'histoire de la représentation de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés (1900-1935), ont répondu un certain nombre de monographies consacrées à quelques ambassadeurs du dernier siècle de l'Ancien Régime. La dernière étude publiée, sérieuse et complète, date de 1970 déjà : c'est celle de Philippe Gern, consacrée au renouvellement de l'Alliance de 1777 et centrée principalement sur les aspects financiers et économiques de la diplomatie du roi dans la Confédération. Alors que les relations diplomatiques et politiques de la Couronne avec la République de Genève ont fait l'objet de plusieurs publications récentes, l'Ambassade de Soleure apparaît quelque peu délaissée. Est-ce la volumineuse correspondance diplomatique des agents du

Roi et la dispersion des sources dans l'espace suisse qui dissuadent les chercheurs de porter leurs regards sur le rôle et le poids de la représentation diplomatique française au sein de l'ancienne Confédération, entre la Paix de Fribourg et la chute de la monarchie ?

Et pourtant, la création par François I^{er} d'une représentation diplomatique permanente près les cantons confédérés date de 1522 déjà, aux lendemains de la Paix de Fribourg et de l'Alliance de Lucerne, et l'installation définitive de l'ambassadeur du Roi à Soleure intervient en 1530. Cette innovation s'inscrit dans une politique voulue par le roi de France de se donner de nouveaux instruments pour servir une politique étrangère clairement orientée contre la Maison d'Autriche, avec la création de postes permanents à Londres (1515), Rome (1516), Venise (1517), Lisbonne (1522) ou encore Constantinople (1536).

La présente contribution propose d'évaluer le poids d'une telle institution au sein de l'ancienne Confédération, édifice politique éminemment morcelé, ainsi que les inflexions de la politique royale envers les cantons suisses, des lendemains de la Paix de Fribourg à l'aube de la Révolution, en s'arrêtant sur quelques moments-clés de cette relation – forcément inégale – et quelques figures emblématiques d'ambassadeurs, pour s'interroger sur le rôle de l'Ambassade de Soleure à la fois comme instrument de médiation des conflits internes à la Confédération, comme outil d'une indéniable domination et comme lieu d'une confrontation entre modèles politiques et culturels si visiblement différents.

Les Suisses au service de Louis XIV

Organisation et emploi en campagne à travers les archives du Service historique de la Défense

Dr. Bertrand Fonck

Conservateur du patrimoine
au Service historique
de la Défense
(château de Vincennes)



Archiviste paléographe et docteur en histoire de l'Université de Paris-Sorbonne, Bertrand Fonck est conservateur du patrimoine au Service historique de la Défense. Au sein du département des fonds d'archives, il est responsable du pôle Archives historiques des armées. Auteurs de nombreux articles portant sur l'histoire militaire et diplomatique des XVII^e et XVIII^e siècles, il a dernièrement collaboré au Dictionnaire Louis XIV (Bouquins, 2015).

Il a publié "Le maréchal de Luxembourg et le commandement des armées sous Louis XIV" (Champ Vallon, 2014) et a codirigé plusieurs volumes collectifs dont "La fin de la Nouvelle-France" (Armand Colin, 2013), "Guerres et armées napoléoniennes. Nouveaux regards" (Nouveau Monde/DMPA, 2013), "Combattre et gouverner. Dynamiques de l'histoire militaire de l'époque moderne, XVII^e-XVIII^e siècles" (PUR, 2015) et "L'âge d'or de la cavalerie" (Gallimard/Ministère de la Défense, 2015).

Il est chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres.

L'anecdote mettant en scène Louvois et Pierre Stoppa, qui fut l'officier suisse le plus en vue sous Louis XIV, est bien connue. Alors que le ministre de la Guerre regrettait qu'« avec l'or et l'argent que les Suisses ont reçu des rois de France, on pourrait paver une chaussée de Paris à Bâle », le colonel général des Suisses déclara au roi : « Cela peut être vrai, mais si l'on pouvait rassembler tout le sang que ceux de ma nation ont versé pour le service de Votre Majesté et des rois ses prédécesseurs, on pourrait aussi en faire un canal de Paris à Bâle ». De fait, après le renouvellement de l'Alliance entre la France et les cantons helvétiques en 1663, les troupes suisses ont largement contribué à l'effort militaire sans précédent rendu nécessaire par les appétits de puissance de Louis XIV.

Alors que les Cent-Suisses et les Gardes suisses continuent d'assurer la garde du maître de Versailles qui réorganise sa cour et sa maison militaire, le règne du « plus grand roi du monde » correspond à une période d'évolution du service des troupes suisses en France, avec notamment la création des régiments permanents qui perdureront jusqu'à la Révolution ou encore la généralisation de l'uniforme. Mais il est également marqué par l'engagement des unités suisses dans des conflits presque incessants au service des conquêtes du « roi de guerre » puis de la défense du royaume face à l'Europe coalisée,

du siège de Maastricht et de la bataille de Seneffe pendant la guerre de Hollande à Malplaquet et Denain aux heures sombres de la guerre de Succession d'Espagne. Le « géant du Grand Siècle » qu'est l'armée française trouve ainsi dans le recrutement suisse un moyen privilégié de remplir ses rangs, quand bien même les Suisses défendent jalousement leurs intérêts et leurs privilèges. Mais au moment où les guerres changent d'échelle, où les effectifs des armées connaissent une croissance inconnue jusque-là, où les transformations de l'armement et les dispositifs tactiques employés se conjuguent pour faire triompher le feu, le fantassin suisse peut-il encore exprimer les aptitudes guerrières spécifiques qui ont fait sa renommée depuis deux siècles ?

Cette contribution s'appuiera sur les fonds du Service historique de la Défense, héritier du Dépôt de la guerre fondé par Louvois, qui conserve des archives d'un intérêt exceptionnel sur ces campagnes et plus généralement l'histoire des Suisses au service de la France du XVII^e siècle à la Restauration, archives dont les plus anciennes remontent à 1671. Elles documentent aussi bien l'organisation et la composition des unités suisses, volontiers décrites comme formant une armée dans l'armée, que la part qu'elles ont prises aux campagnes du Roi-Soleil.

Les fruits de la paix et les effets du géopolitique

Échanges économiques entre la France et le Corps helvétique à l'époque moderne

Prof. André Holenstein

**Professeur ordinaire en
histoire suisse et histoire
régionale comparative
Université de Berne**



*Doctorat en histoire moderne
générale de l'Université de Berne
(1989) avec une thèse sur le rôle
du serment dans les relations
politiques au bas moyen âge et à
l'époque moderne.*

*Habilitation à la faculté des lettres
de l'Université de Berne (2001)
avec l'étude « Bonne police et
société locale dans l'état d'ancien
régime ».*

*Nommé professeur ordinaire en
histoire suisse et histoire régionale
comparative et directeur de l'institut
d'histoire à l'Université de Berne
(2002).*

*Conseiller scientifique pour le
Dictionnaire historique de la Suisse
(DHS) (2002-2014).*

*Membre du comité de l'Académie
suisse des sciences humaines et
sociales (ASSH) (2013).*

*Co-auteur de l'ouvrage collectif
"Die Geschichte der Schweiz" (Bâle
2014).*

*Auteur du livre "Mitten in Europa.
Verflechtung und Abgrenzung in der
Schweizer Geschichte" (2014, 2e
éd. 2015).*

Les traités de Paix perpétuelle (1516) et d'Alliance (1521) consacrent le rapprochement stratégique de la Couronne de France et du Corps helvétique. Moyennant faveurs et privilèges, les rois de France nouèrent soit des liens d'amitié soit de dépendance avec les cantons afin de s'assurer le contrôle exclusif du Corps helvétique. Les traités de 1516 et de 1521 devinrent par la suite « la pierre angulaire » (G. Livet) des rapports politiques entre les cantons et la France et cela jusqu'à l'annulation de l'Alliance en 1792 par l'Assemblée nationale. Leur longue durée s'explique notamment par l'échange de ressources économiques et financières entre les deux alliés inégaux.

Cet échange de ressources dépassait le service militaire des régiments suisses pour la défense du royaume qui, contrairement à ce qu'une certaine tradition de l'histoire nationale suisse a voulu insinuer, était bien plus qu'un « service étranger ». Il comprit aussi le paiement de pensions annuelles de paix et d'alliance ainsi que de pensions particulières, le ravitaillement des cantons en sel français, l'accord de privilèges commerciaux pour le trafic des négociants suisses avec la France, ainsi que l'exonération des redevances personnelles pour les Suisses résidants dans le royaume.

A partir de l'annexion de la Haute Alsace et de la Franche-Comté par la France au XVII^e siècle, le voisinage des deux pays révéla son importance stratégique lors des guerres entre la France et les alliances anti-françaises sous Louis XIV et sous la Révolution. Jouant du statut de neutralité – disons plutôt de non-belligérance – du Corps helvétique, les négociants suisses fournirent le matériel dont les armées françaises avaient besoin. Le commerce intermédiaire à travers le territoire suisse permit de contourner l'embargo que

les puissances ennemies avaient décrété contre la France. Située à la frontière de la France, la République de Genève devint une place commerciale et financière de première importance. En plus, les régions frontalières le long du Jura devinrent le terrain privilégié de la contrebande du tabac, des toiles peintes et du livre ainsi que du faux-saunage.

Le commerce intermédiaire en matériel de guerre, tout comme la contrebande, mettent en exergue les marges de manœuvre dont les négociants et contrebandiers profitèrent grâce à la situation géopolitique du Corps helvétique. Ils mirent à profit les rivalités entre les grandes puissances belligérantes d'Europe. Ils jouèrent des possibilités qui surgirent grâce au voisinage de deux Etats aux ambitions politiques très différentes et qui connurent tous les deux des systèmes d'économie politique et de fiscalité opposés.

Par ailleurs commerçants et contrebandiers surent tirer parti des effets involontaires de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685). De nombreux entrepreneurs huguenots établirent leurs manufactures d'indiennes à Genève, dans la région des Trois Lacs ou en Argovie. Leurs toiles peintes passèrent ensuite en contrebande en France où les ordonnances royales en interdisaient la production et l'usage jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. A Genève et à Neuchâtel, les maisons d'édition se spécialisèrent dans la contrefaçon de livres censurés et d'ouvrages à succès qu'ils vendirent clandestinement en France. La banque protestante – ce réseau transnational de marchands-banquiers établis en Angleterre, aux Pays-Bas et en Suisse – fut d'une importance majeure pour le financement de la diplomatie, des guerres et du commerce de la France.

Marignan et le Traité de Fribourg comme lieux de mémoire

XVII^e-XXI^e siècles

Prof. Dr. Thomas Maissen

Directeur
de l'Institut historique
allemand Paris



Thomas Maissen a reçu son doctorat après avoir étudié à Bâle, Rome, Naples et Paris en 1994, avec une thèse sur l'historiographie italienne et française pendant la Renaissance. Son habilitation a eu lieu en 2002 à Zurich, avec l'étude "La naissance de la République. La conception de l'État et sa représentation dans la Confédération moderne" (Göttingen 2006). Après avoir été professeur assistant à Lucerne, il devient professeur d'histoire moderne à l'Université de Heidelberg en 2004. Depuis 2006, il est membre de l'Académie des Sciences de Heidelberg. Il a été professeur invité de l'EHESS (2009) et fellow de l'IAS de Princeton (2010), de l'Institut bâlois de recherche Légitimité et religion (2009-2011) et du Marsilius-Kolleg Heidelberg (2012/13). Thomas Maissen a été co-directeur du Pôle d'excellence de Heidelberg "Asie et Europe" avant de prendre un congé en automne 2013 pour diriger l'Institut historique allemand de Paris. Parmi ses publications récentes comptent "Histoire de l'époque moderne" (Munich 2013) et "Histoire de la Suisse" (5e édition 2015; à paraître en français chez Septentrion en 2016).

Tant dans la mémoire collective suisse que dans l'historiographie française, la bataille de Marignan de 1515 et le Traité de la Paix perpétuelle, signé à Fribourg en 1516, occupent une place importante, voire exceptionnelle. En France, la victoire servait avant tout la gloire du jeune roi François I^{er} qui, dans la noble culture de sa cour, se faisait représenter comme un chevalier. Plus tard, au XIX^e siècle, les succès remportés par la dynastie des Valois-Bourbon lui permirent de prouver sa légitimité face aux succès militaires de l'usurpateur Napoléon et de sa progéniture.

En Suisse, cette défaite a longtemps été considérée, non pas comme un acte isolé, mais restituée dans le contexte plus général des guerres d'Italie. Dans un esprit de moralisation, il s'agissait de faire état, pour s'en plaindre et les condamner, de la brutalité et de la corruption croissante des confédérés au travers des agissements de leurs mercenaires. La Paix de Fribourg n'a jamais été appréciée à sa juste valeur, c'est-à-dire en fonction de ce qu'elle

signifie pour la politique extérieure, intérieure et économique de la Confédération. On s'est en revanche davantage concentré sur la défaite de Marignan : après quelques tentatives dans les années 1700, l'événement a été interprété comme une leçon que la Suisse devait retenir et en tirer les conséquences qui s'imposaient, à savoir se décider pour la neutralité perpétuelle.

Dans l'historiographie, cette interprétation se retrouve pour la première fois vers 1900 et a été popularisée surtout à partir de l'année du jubilé de 1915, pour devenir un élément clé de la « défense spirituelle » du pays développée pendant les deux guerres mondiales. Plus récemment et jusqu'à maintenant, des cercles nationaux-conservateurs utilisent cet élément dans leur lutte contre les engagements supranationaux de la Suisse.

La conférence se propose d'étudier l'origine, la perception et la signification actuelle de ces deux visions historiques nationales.

1516 : un traité de paix devenu « pierre angulaire » des relations diplomatiques franco-suissees sous l'Ancien Régime

Guillaume Poisson

Documentaliste-
bibliothécaire scientifique,
Institut Benjamin Constant
Université de Lausanne



Formé aux Universités du Maine (France) et de Lausanne, Guillaume Poisson est actuellement collaborateur scientifique à l'Institut Benjamin Constant (Université de Lausanne).

Il a consacré plusieurs de ses travaux aux relations politiques et culturelles entre la France et la Suisse sous l'Ancien Régime : "18 novembre 1663. Louis XIV et les cantons suisses", Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. "Le savoir suisse", 2016 ; "Entre attraction et rejet : deux siècles de contacts franco-suissees" (XVIII^e – XIX^e s.), Marie-Jeanne Heger-Etienvre et Guillaume Poisson (dir.), Paris, Houdiard Editions, 2011 ; Edouard Rott (1854-1924). "Un diplomate historien au service de l'histoire des relations franco-suissees", Guillaume Poisson (dir.), Neuchâtel, G. Attinger, 2011 et "Le diplomate en question" (XV^e-XVIII^e s.), Eva Pibiri et Guillaume Poisson (dir.), Lausanne, Etudes de Lettres, 2010/3.

On connaît l'importance des relations qu'entretiennent la Suisse et la France depuis des siècles. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que ces relations de « voisinage » sont tardives. Il faut, en effet, attendre le début du XVII^e siècle pour que le royaume de France possède une frontière commune avec les cantons, entre Genève et Vaud, grâce au traité de Lyon (17 janvier 1601). La fin du conflit séculaire entre la France et l'Angleterre en 1453 permet aux Français de s'intéresser davantage à la frontière orientale du royaume et d'exercer, à plus long terme, une forte influence auprès des cantons. Des liens étroits qui sont très tôt placés sous le signe de Bellone et de Mercure.

Fondées sur la Paix perpétuelle de 1516 et le grand traité d'Alliance défensive de 1521, les relations entre la France et le Corps helvétique des XIII Cantons reposent essentiellement sur un savant système d'alliances que les souverains français prennent beaucoup de soins à renouveler, avec quelques adjonctions et modifications, de règne en règne. Ce système apporte de nombreux avantages politiques et économiques à la France comme aux Confédérés et à leurs alliés. Néanmoins, ces renouvellements successifs, de François I^{er} à Louis XVI, sont toujours très âprement négociés offrant ainsi une « continuité du dessein », mais témoignant aussi d'une

réelle « discontinuité des motivations » selon l'heureuse formule de l'historien Georges Livet (1983).

Sous l'Ancien Régime, ces alliances franco-suissees constituent également un véritable « pilier de la diplomatie helvétique » et incarnent les liens – politique, économique et militaire – les plus durables et les plus étroits entretenus par l'ancienne Confédération avec une puissance étrangère jusqu'à l'avènement de l'État fédéral du XIX^e siècle. En effet, aux côtés d'articles sur les questions militaires et les troupes capitulées, l'alliance fixe plusieurs engagements économiques (libertés commerciales, approvisionnement en sel, règlement des dettes, etc.), juridiques (tribunaux, clauses d'arbitrage, etc.), mais aussi culturels en garantissant des places d'études pour les étudiants des cantons.

Notre propos s'intéressera, au travers de quelques-uns de ces renouvellements (1516, 1602, 1663 et 1777), à l'histoire contrastée de ces négociations des alliances avec la France, tout en montrant leurs incidences dans les pratiques politiques – intérieure et extérieure – des cantons et de leurs alliés du XVI^e siècle au XVIII^e siècle.

« Ce sont par nature des hommes féroces et rustiques ».

L'art de la guerre suisse au tournant du XV^e et du XVI^e siècles

Amable Sablon du Corail

Conservateur en chef du patrimoine, responsable du département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, Archives nationales, Paris



Diplômé de l'École nationale des chartes et de l'Institut national du patrimoine, Amable Sablon du Corail est responsable du département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime aux Archives nationales. Ses recherches portent sur l'histoire politique et militaire à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne.

Il est l'auteur de "Louis XI ou le joueur inquiet" (Belin, 2011), et de "1515, Marignan" (Tallandier, 2015). Dans ce dernier ouvrage, à travers le récit de la confrontation entre les armées française et suisse, il s'est attaché à analyser les interactions entre institutions politiques, organisation militaire et conduite de la guerre.

L'art de la guerre occidental connaît d'importantes mutations à la fin du XV^e siècle et dans la première moitié du XVI^e siècle. Tout autant qu'au développement des armes à feu et à la diffusion des fortifications bastionnées, celles-ci tiennent au contexte économique général.

En effet, le niveau très élevé des salaires limite la taille des armées permanentes à quelques milliers d'hommes, et encourage le recrutement de mercenaires, soldats professionnels, immédiatement opérationnels et qu'on peut licencier à la fin d'une campagne. Telle a été la politique du roi de France, qui aligne à Marignan une armée composée aux trois-quarts de lansquenets allemands et de fantassins gascons. Les Suisses, longtemps restés fidèles aux milices cantonales héritées du Moyen Âge, vont devoir quant à eux adapter leurs tactiques aux contraintes nouvelles de la guerre moderne. Loin d'avoir été les troupes disciplinées que se sont plu à décrire les humanistes républicains italiens, les Suisses se signalaient par leur fougue et leur férocité au combat. Jusqu'au milieu du XVI^e siècle, aucun de leurs capitaines ne savait dompter leur farouche agressivité, qui

les faisait attaquer l'ennemi de front, sans égard au rapport de force ou au terrain.

C'est donc en tant que mercenaires, dans les rangs des armées où ils servaient, au premier rang desquelles l'armée du Roi de France, que les Suisses vont assimiler les règles d'une guerre où le feu commence à l'emporter sur le choc. Défaits à La Bicoque (1522) à cause de leur impétuosité et de leur indiscipline, les Suisses apporteront la victoire à leurs employeurs lors des batailles de Cérisoles (1544) et de Dreux (1562), grâce à leur capacité à endurer sans broncher les assauts de l'ennemi.

Les Suisses auraient-ils été les disciples inattendus des néo-stoïciens de la Renaissance ? Toujours est-il que, à rebours des critiques virulentes de Zwingli, qui imputait au mercenariat la responsabilité des défaites des années 1510-1520, c'est bien le "service étranger" qui permit de revivifier un art de la guerre arrivé à bout de souffle au début du XVI^e siècle.

Présidence du colloque

Présentation des conférenciers et introduction des thématiques

Prof. Claire Gantet

**Professeur d'histoire
moderne, générale et suisse
Université de Fribourg**



Études d'histoire, de littérature française et de sciences sociales à Paris, élève de l'École Normale Supérieure de Cachan (1990-1995), agrégée d'histoire (1994), thèse d'histoire sous la direction d'Étienne François à l'Université Paris I. Discours et images de la paix dans des villes d'Allemagne du Sud, XVII^e-XVIII^e siècles (1999). Maître de conférences en histoire moderne à l'Université Paris I (1999).

*Prix de la fondation Ernest Lavisse de la meilleure thèse sur les espaces allemands ou anglo-saxons (2000). Postdoctorante à l'Institut Max Planck d'histoire des sciences de Berlin (2003-2005), boursière du Historisches Kolleg (Munich, 2005-2006) puis de la Gerda-Henkel-Stiftung (2006-2007). Habilitation à l'Université libre de Berlin (2007-2008) sur le sujet *Der Traum im Heiligen Römischen Reich, 1500-1750*, Umhabilitation et Privatdocente à*

*l'Université Ludwig Maximilian de Munich (2010-2015). Collaboratrice scientifique de l'Académie des Sciences et Lettres de Göttingen/site de Munich, dans le projet *Gelehrte Journale und Zeitungen der Aufklärung* (2011-2015).*

Coordinatrice des manifestations de l'Université de Fribourg pour le 500^e anniversaire de la paix de Fribourg de 1516.

Présidence du colloque

Présentation des conférenciers et introduction des thématiques

Dr. Olivier Meuwly

**Docteur en droit
et ès lettres
Université de Lausanne**



Docteur en droit et ès lettres de l'Université de Lausanne. Ancien chargé de cours à l'Université de Genève.

*Travaille dans le domaine de la prospective au sein de l'Office statistique du canton de Vaud. Collabore régulièrement avec divers médias, dont le journal *Le Temps*.*

Auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire suisse, des partis politiques et des idées politiques. A dirigé de nombreux colloques qui ont donné lieu à la publication d'Actes, notamment sur Frédéric-César de La Harpe (2011).

*Responsable de la série "Histoire" de la collection *Le savoir suisse* (Presses polytechniques et universitaires romandes), collection dans laquelle il a publié quatre ouvrages dont "*Le 19 avril 1874. L'audace de la démocratie directe*" (2013).*

*Son dernier ouvrage en date "*La droite et la gauche. Hier, aujourd'hui, demain, Essai historique sur une nécessité structurante*", a paru en septembre 2016 aux éditions Slatkine, à Genève.*

Publications

Deux ouvrages sont publiés à l'occasion du 500^e anniversaire de la Paix perpétuelle entre la France et la Suisse :



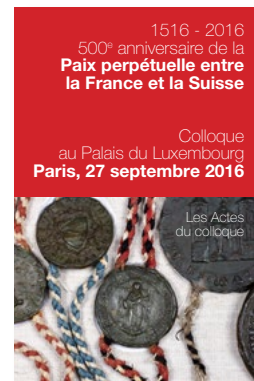
Suisse et France Cinq cents ans de Paix perpétuelle 1516-2016

Gérard Miège et
Alain-Jacques Tornare,
Cabédita



18 novembre 1663 Louis XIV et les cantons suisses

Guillaume Poisson,
Presse polytechnique et
universitaires romandes,
Collection le savoir suisse -
Grandes dates.



A venir :

A l'issue du colloque,
les actes seront
rassemblés et publiés
pour être mis à la
disposition du public.

Projet et visuel non contractuels



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Ambassade de Suisse en France

1516 – 2016 500^e anniversaire de la Paix perpétuelle entre la France et la Suisse

Colloque au
Palais du Luxembourg,
Paris, mardi 27 septembre 2016

Le livret du colloque
v3.3 / septembre 2016

Direction de la publication

Ambassade de Suisse
en France
Service culturel
Jean-Philippe Jutzi avec
Blandine Pierre et Elka Steiner
Contact
par.culture@eda.admin.ch

Collecte des textes
Vinzenz Tremp

Conception de la maquette
Jérôme Liniger
studio-irresistible.com

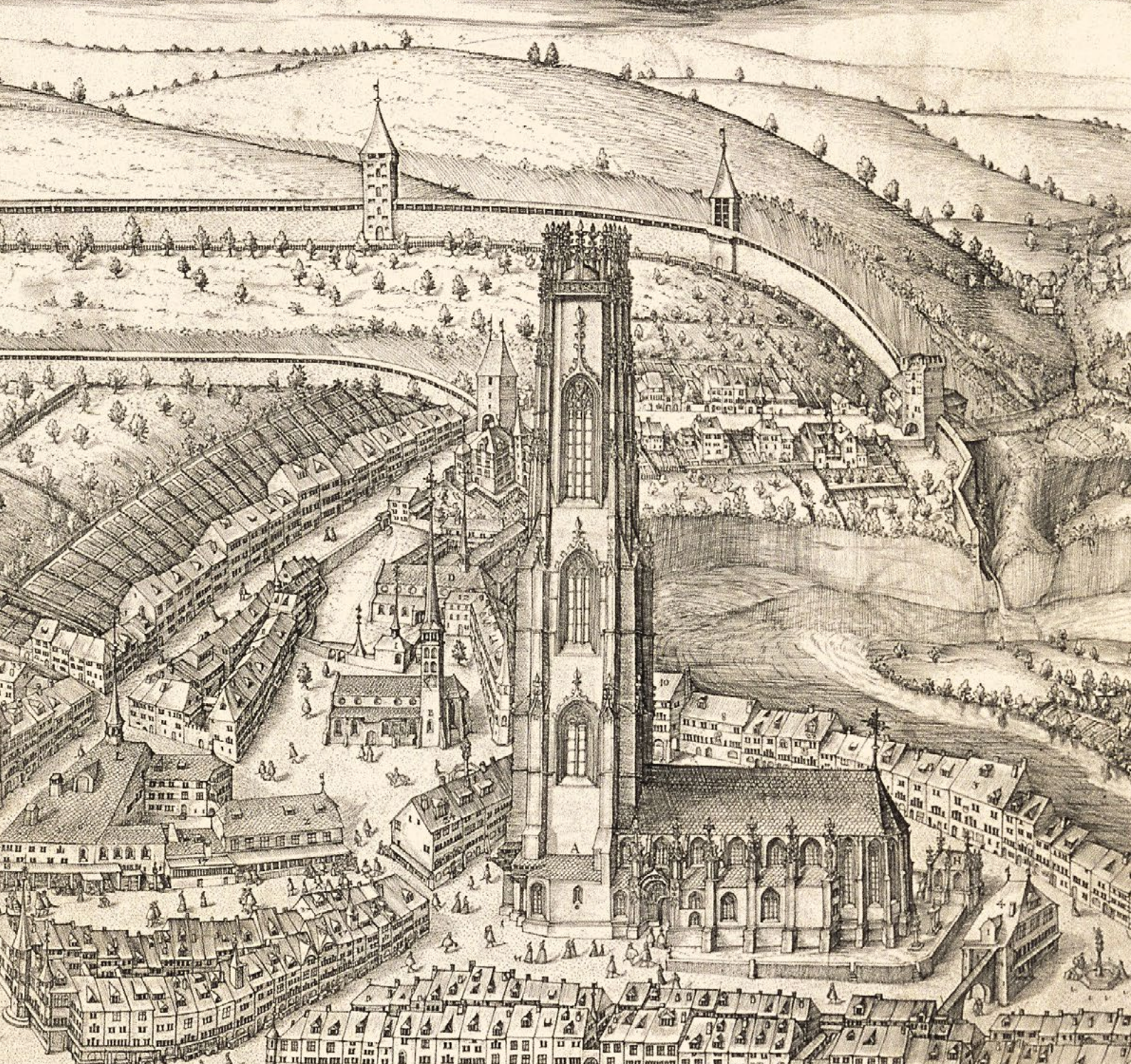
Comité scientifique

Prof. Lucien Bély,
professeur d'histoire moderne à
l'Université de Paris-Sorbonne
(Paris IV)
Prof. Thomas Maissen,
directeur de l'Institut historique
allemand de Paris

Illustrations

Couverture (1^e et 4^e) :
Le Traité de Fribourg
(détail des sceaux)
DR Archives de l'État de
Fribourg, Suisse.
Page 2 : Le Traité de Fribourg
(détail de l'exemplaire en latin
du traité conclu à Fribourg
entre François I^{er} et les Cantons
suisses en 1516, portant
les sceaux des cantons et
de leurs alliés) Source : DR
Archives nationales, France (par
Wikimédia France).
Page 11 (ci-contre)
Plan de Martini (détail) DR

Fröburg In Bchtlandt Sampt Irer
Eidgnossischen Statt





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Ambassade de Suisse en France

Affaires culturelles
142, rue de Grenelle
75007 Paris - France

www.eda.admin.ch/paris



Suisse.